

RÉSULTATS DU SCRUTIN

Nombre d'électeurs inscrits	5054
Nombre de votants	2826
Nombre de votes blancs	28
Nombre de votes annulés	36
Nombre de suffrages exprimés	2762

Nombre de suffrages obtenus par liste (mentionner les nom et prénom du candidat tête de liste dans l'ordre figurant sur la liste arrêtée par le ministère de l'intérieur) :

N° de la liste	Nom du candidat tête de liste (dans l'ordre de l'état des listes arrêté par le ministre de l'intérieur)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
		En chiffres	En toutes lettres
1.	Liste conduite par Léopold-Edouard DEHER-LESANT	0	zéro
2.	Liste conduite par Philippe PONGE	0	zéro
3.	Liste conduite par Marion MARÉCHAL	126	cent vingt six
4.	Liste conduite par Manon AUBRY	127	cent vingt sept
5.	Liste conduite par Jordan BARDELLA	839	huit cent trente neuf
6.	Liste conduite par Marie TOUSSAINT	178	cent soixante dix huit
7.	Liste conduite par Nagib AZERGUI	0	zéro
8.	Liste conduite par Hélène THOUY	68	soixante huit
9.	Liste conduite par Olivier TERRIEN	0	zéro
10.	Liste conduite par Caroline ZORN	3	trois
11.	Liste conduite par Valérie HAYER	398	trois cent quatre vingt dix huit
12.	Liste conduite par Audric ALEXANDRE	0	zéro
13.	Liste conduite par Marine CHOLLEY	10	dix
14.	Liste conduite par Yann WEHRLING	14	quatorze
15.	Liste conduite par François ASSELINEAU	35	trante cinq
16.	Liste conduite par Michel SIMONIN	0	zéro
17.	Liste conduite par Jean-Marc FORTANÉ	0	zéro
18.	Liste conduite par François-Xavier BELLAMY	127	cent vingt sept
19.	Liste conduite par Nathalie ARTHAUD	13	treize
20.	Liste conduite par Pierre LARROUTUROU	0	zéro
21.	Liste conduite par Georges RENARD-KURZMANOVIC	1	un
22.	Liste conduite par Selma LABIB	8	huit
23.	Liste conduite par Camille ADOUE	0	zéro
24.	Liste conduite par Florian PHILIPPOT	29	vingt-neuf
25.	Liste conduite par Edouard HUSSON	0	zéro
26.	Liste conduite par Pierre-Marie BONNEAU	0	zéro
27.	Liste conduite par Raphaël GLUCKSMANN	512	cinq cent douze
28.	Liste conduite par Charles HOAREAU	0	zéro
29.	Liste conduite par Jean LASSALLE	136	cent trente six
30.	Liste conduite par Francis LALANNE	0	zéro
31.	Liste conduite par Guillaume LACROIX	14	quatorze
32.	Liste conduite par Lorys ELMAYAN	0	zéro
33.	Liste conduite par Léon DEFFONTAINES	86	quatre vingt six
34.	Liste conduite par Gaël COSTE-MEUNIER	0	zéro
35.	Liste conduite par Jean-Marc GOVERNATORI	37	trante sept
36.	Liste conduite par Hamada TRAORÉ	0	zéro
37.	Liste conduite par Laure PATAS D'ILLIERS	1	un
38.	Liste conduite par Patrice GRUDÉ	0	zéro
39.	Liste conduite par		
Total			



OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS (7)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Les opérations de recensement des votes émis dans la commune étant terminées, le secrétaire a donné lecture du présent procès-verbal contenant intercalaires, qui a été clos et signé, à heures, minutes (8).

Fait en double exemplaire (9) à ..LABENNE....., le ..09 Juin 2024.....

Le président du bureau centralisateur,



Les présidents des autres bureaux,



Les assesseurs titulaires
du bureau centralisateur



Les délégués des listes
habilités auprès du bureau centralisateur (10)

Le secrétaire
du bureau centralisateur



(7) Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et Réclamations ».
(8) Les résultats doivent être lus en public, immédiatement après l'établissement du procès-verbal, par le président du bureau centralisateur de la commune et affichés par les soins du maire dans la salle de vote.
(9) Le premier exemplaire du procès-verbal, accompagné de tous les procès-verbaux des bureaux et des pièces annexées, doit être aussitôt scellé et transmis par porteur au représentant de l'État. Le deuxième exemplaire est conservé au secrétariat de la mairie.
(10) Dans le cas où un délégué des listes de candidats refuserait de contresigner le procès-verbal, mention en est faite par le président du bureau centralisateur.